

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
POLMINHAC - Commune

Séance du lundi 30 juin 2025

Délibération N° DE_019_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	15
Date de la convocation : 24/06/2025		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente juin deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE), sous la présidence de ANDRE BONHOMME.

Présents : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS ARNAL, MICHEL AMOUROUX, ALAIN BROUSSE, EVELYNE DELANOUE, ALAIN FALIERES, CLAUDINE LADOUX, GUILLAUME PRAT, DIDIER TOMA

Représentés : MARIE-NOELLE MOULIER représentée par JOSETTE VARET, MARTINE BERGAUD représentée par MICHEL AMOUROUX, CHRISTOPHE BORNES représenté par DIDIER TOMA, ADELIN GUYON représentée par EVELYNE DELANOUE, Patricia GUERARD représentée par CLAUDINE LADOUX

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MICHEL AMOUROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ACHAT DE LA MAISON DE Mme ET M. GIRAUD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans l'objectif de préserver le local commercial et de favoriser l'installation d'un commerce dans le bourg, il est proposé d'acquérir la maison sise sur la parcelle C204 appartenant à Monsieur et Madame GIRAUD pour la somme de 140 000 Euros (cent quarante mille euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **Accepte** la proposition de Monsieur le Maire
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à l'acquisition de cette maison

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

ANDRE BONHOMME
Président de séance



MICHEL AMOUROUX
Secrétaire de séance

DE_019_2025

Date de transmission de l'acte: 03/07/2025
Date de réception de l'AR: 03/07/2025
015-211501549-DE_019_2025-DE
A G E D I